

PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 DECEMBRE 2019
REUNION ORDINAIRE

Le **19 Décembre 2019**, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués le **12 Décembre 2019, en séance ordinaire**, se sont réunis dans la salle de la Mairie à **20h30** sous la présidence de **Monsieur Christophe BARGE, Maire**.

PRESENTS : Mr Christophe BARGE - Mr Bernard CAILLER - Mme Corinne SULPICE - Mme Laure GAILLARD - Mme Brigitte SOARES - Mme Mélanie MARTIN - Mme Lauraine GARNIER - Mr Eric PILADELLI

ABSENTS : Mr Alain MARTIN - Mr Grégoire CROZIER - Mme Nadia BENAFLA - Mr Pascal ROMEUR

EXCUSES : Mr Hubert BARRAL - Mme Muriel METAY - Mme Laure METAY

POUVOIRS : Mr Hubert BARRAL a donné pouvoir à Mme Mélanie MARTIN
Mme Muriel METAY a donné pouvoir à Mr Christophe BARGE
Mme Laure METAY a donné pouvoir à Mme Lauraine GARNIER

Mme Lauraine GARNIER a été nommée secrétaire de séance.

Début de séance : 20H37

☐ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2019

→ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-23 et R. 2121-9, le procès-verbal de la séance du 12 Novembre 2019 transmis à l'ensemble des membres est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés dans la forme et rédaction proposée.

☐ DELIBERATION CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE DISPOSITIF ULIS – ECOLE SAINT FRANCOIS A LA COTE SAINT ANDRE (C2019D36)

Monsieur le Maire explique que la commune a reçu un courrier daté du 22 novembre 2019 envoyé par l'école Saint François à la Côte Saint André concernant une demande de participation financière pour un enfant scolarisé dans une classe ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) pour les années 2018/2019 et 2019/2020 et domicilié à Marcollin. En effet, conformément à l'article L 442-5-1 du code de l'éducation et à la circulaire 2012-025 du 15 février 2012, la contribution de la commune de résidence pour un élève scolarisé dans une autre commune, pour des raisons médicales, dans une classe d'un établissement privé du premier degré sous contrat d'association constitue une dépense obligatoire. Monsieur le Maire précise que ces frais de scolarité s'élèvent à 990 € pour les deux années et qu'il est nécessaire de signer une convention avec l'établissement pour définir, notamment, les modalités de versement. Par conséquent, il propose au Conseil Municipal de délibérer à ce sujet.

→ Le Conseil Municipal, après échange et délibération, accepte à l'unanimité des membres présents ou représentés, de participer financièrement aux dépenses liées à la scolarisation d'un enfant en classe ULIS à l'école Saint François à la Côte Saint André et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer la convention proposée par l'établissement.

❑ DELIBERATION ETAT D'ADMISSION EN NON-VALEUR - EXERCICE 2011 (C2019D37)

Monsieur le Maire, explique que la Direction des Finances Publiques de l'Isère a présenté un état d'admission en non-valeur d'un montant de 81,07 € concernant un administré qui est décédé. Il propose aux membres du Conseil Municipal, d'admettre cet état en non-valeur et d'émettre un mandat pour la somme de 81,07 € au compte 6541.

→ Le Conseil Municipal, après échange et délibération, accepte à l'unanimité des membres présents ou représentés, d'admettre cet état en non-valeur et d'imputer la dépense au chapitre 65 compte 6541 (pertes et créances irrécouvrables) pour la somme de 81,07 €.

❑ DECISION MODIFICATIVE (C2019D42)

Monsieur le Maire explique qu'en cette fin d'année il est nécessaire d'effectuer un mouvement de crédits pour rémunérer le personnel sous contrat. Pour ce faire, il propose de débiter le chapitre 11 « charges à caractères générales » pour un montant de 4 000 € et de créditer le chapitre 12 « charges de personnel » pour le même montant.

→ Le Conseil Municipal, après échange et délibération, accepte à l'unanimité des membres présents ou représentés le mouvement de crédits proposé par Monsieur le Maire.

❑ DELIBERATION PLAN DE FINANCEMENT TRAVAUX SUR LES RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE ET SUR LE RESEAU FRANCE TELECOM (ROUTE DE LENS-LESTANG) (C2019D39)

Monsieur le Maire explique que suite à la demande de la commune, le Territoire Energie Isère (TE38) envisage de réaliser, dès que les financements seront acquis, des travaux d'enfouissement sur les réseaux de distribution publique d'électricité sur la Route de Lens-Lestang. Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : **127 946 €**

Le montant total des financements externes s'élèvent à : **121 884 €**

La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à : **6 063 €**

Afin de permettre au TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif,
- de la contribution correspondante au TE38.

→ Le Conseil, entendu cet exposé, à 10 voix « pour » et 1 « abstention »,

PREND ACTE du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel : **127 946 €**

Financements externes : **121 884 €**

Participation prévisionnelle : 6 063 €

(contribution aux investissements)

PREND ACTE de sa contribution aux investissements qui sera établie par le TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de : 6 063 €.

Monsieur le Maire précise que ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et que tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération. En parallèle, Monsieur le Maire explique qu'il est également possible d'effectuer des travaux sur le réseau France Télécom. Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : **4 217 €**

Le montant total des financements externes s'élèvent à : **0 €**

La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à : **4 075 €**

Afin de permettre au TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif,
- de la contribution correspondante au TE38.

→ Le Conseil, entendu cet exposé, à 10 voix « pour » et 1 « abstention »,

PREND ACTE du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel : **4 217 €**

Financements externes : **0 €**

Participation prévisionnelle : 4 217 €

(contribution aux investissements)

PREND ACTE de sa contribution aux investissements qui sera établie par le TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de : 4 075 €.

Monsieur le Maire précise que ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et que tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération.

☐ DELIBERATION ADHESION A LA CONVENTION CADRE DE PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE MISE EN PLACE PAR LE CENTRE DE GESTION DE L'ISERE (C2019D38)

Monsieur le Maire rappelle qu'en sa séance du 12 septembre, le Conseil Municipal a délibéré pour la participation de la commune, à hauteur de 10 € par mois, à la prévoyance maintien de salaire pour les agents souhaitant en bénéficier. Il explique que suite à la demande du Centre de Gestion de l'Isère, il est nécessaire de modifier la formule de calcul de l'assiette de cotisations proposée. En effet, le montant du régime indemnitaire sera variable en fonction des revenus des agents et non à hauteur de 50 % comme indiqué précédemment. Monsieur le Maire propose, par conséquent, de modifier la délibération prise le 12 septembre en ce sens.

→ Le Conseil Municipal, après échange et délibération, accepte à l'unanimité des membres présents ou représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

☐ DELIBERATION LOCATION DU BATIMENT PREFABRIQUE A L'ASSOCIATION « LES HERISSONS A PLUMES » (C2019D41)

Monsieur le Maire explique que l'association « Les Hérissons à plumes » vient d'être créée. Il précise qu'elle a pour but de promouvoir l'artisanat et les producteurs locaux et dit que des ateliers créatifs et des manifestations seront organisés tout au long de l'année. A ce titre, la commune a proposé de mettre à disposition, à titre gratuit, le bâtiment préfabriqué situé en face de la Mairie pendant un an à partir du 1^{er} février 2020. Un contrat de mise à disposition définissant les modalités de location sera établi.

→ Le Conseil Municipal, après échange, accepte à l'unanimité des membres présents ou représentés la proposition de Monsieur le Maire et lui donne tous pouvoirs pour signer le contrat de mise à disposition.

☐ MOTION CONCERNANT LA REORGANISATION DE LA DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'ISERE SUR LE TERRITOIRE DE BIEVRE ISERE (C2019D40)

Monsieur le Maire explique que les Maires du territoire de Bièvre Isère s'opposent à la proposition de réorganisation des services de proximité de la Direction Générale des Finances Publiques. Pour cette raison, une motion a été adoptée en ce sens, et votée à l'unanimité, lors du Conseil Communautaire du 1^{er} octobre 2019.

Lors de cette réunion, il a été convenu que les communes qui le souhaitent délibèrent à leur tour. Monsieur le Maire propose, par conséquent, aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur ladite motion.

→ Le Conseil Municipal, après échange et délibération, s'oppose à l'unanimité des membres présents ou représentés, à la réorganisation des services de proximité de la Direction Générale des Finances Publiques et adopte la motion telle que présentée.

❑ QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire,

- ❖ **EXPLIQUE** que la commune possède des anciens bureaux d'écoliers. Ces bureaux n'étant pas utilisés, il propose de les mettre en vente aux particuliers. Pour ce faire, une permanence sera tenue le jeudi 26 décembre de 11h30 à 12h00 au local où ils sont stockés.
- ❖ **DIT** que la recette du Téléthon s'élève à près de 700 €. Celle-ci a été intégralement reversée à l'AFM.
- ❖ **PRECISE** que le marché hebdomadaire s'arrête jusqu'au jeudi 13 février. Le maraîcher, quant à lui, proposera un stand de légumes de saison et d'œufs les samedis de 10h à 12h.
- ❖ **RAPPELLE** que la commission culture de Bièvre Isère Communauté a proposé d'organiser sur la commune une action dans le cadre du festival des Arts Allumés. Celle-ci se déroulera en avril 2020. Afin de communiquer sur cet évènement, un article sera diffusé auprès des habitants et des flyers seront distribués.
- ❖ **FAIT PART** des différentes réunions et manifestations à venir (soirée jeux le 4 janvier 2020, cérémonie des vœux le 18 janvier à 19h00...)

Fin de séance : 23H15

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE 30 JANVIER 2020 - 20H30